

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 8 janvier 2014 à 19h30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
M. Michel Tudino, pro-maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin
Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent

Est absent :

M. Jean Coté, maire de la municipalité d'Ormstown

OUVERTURE DE LA SÉANCE

6762-01-14

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6763-01-14

Il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2013

6764-01-14

Il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2013 soit adopté.

ADOPTÉ

4. SUIVI DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE

4.01 AVIS DE MOTION RELATIF À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, RÈGLEMENT 145-2000

ATTENDU QUE la modification vise à :

1. Introduire les modifications aux limites municipales de Huntingdon résultant de l'annexion de partie de territoire des municipalités de Godmanchester et de Hinchinbrooke;
2. Incorporer la décision de la CPTA quant à l'exclusion du territoire agricole d'une superficie de 4,55 ha, dans la municipalité de Saint-Anicet;
3. Incorporer la décision de la CPTA quant à l'exclusion du territoire agricole d'une superficie de 0,32 ha, dans la municipalité de Franklin;
4. Incorporer la décision de la CPTA quant à l'inclusion en territoire agricole de 32,36 ha, dans la municipalité de Dundee;
5. Supprimer l'affectation industrielle régionale;
6. Harmoniser les dispositions pour un lot enclavé après la rénovation cadastrale;

7. Harmoniser un lot en culture dans l'affectation agricole 1;
8. Prévoir des exceptions à l'application de conditions pour l'émission d'un permis de construction en territoire agricole.

6765-01-14

Pierre Poirier dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, la MRC du Haut-Saint-Laurent adoptera un règlement quant à modifier le règlement du schéma d'aménagement et de développement afin d'introduire les modifications aux limites municipales de Huntingdon résultant de l'annexion de partie de territoire des municipalités de Godmanchester et de Hinchinbrooke, d'incorporer des décisions de la CPTA quant à l'exclusion du territoire agricole d'une superficie de 4,55 ha, dans la municipalité de Saint-Anicet et d'une superficie de 0,32 ha, dans la municipalité de Franklin, d'incorporer la décision de la CPTA quant à l'inclusion en territoire agricole de 32,36 ha, dans la municipalité de Dundee, de supprimer l'affectation industrielle régionale, d'harmoniser les dispositions pour un lot enclavé après la rénovation cadastrale, d'harmoniser un lot en culture dans l'affectation agricole 1 et de prévoir des exceptions à l'application de conditions pour l'émission d'un permis de construction en territoire agricole.

4.02 AVIS DE MOTION RELATIF À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, RÈGLEMENT 145-2000

ATTENDU QUE la modification vise à identifier 3 nouveaux secteurs agricole-forestier pour s'ajouter aux secteurs reconnus par la Commission de la protection du territoire agricole CPTA dans la décision 363199, en 2009, et visant la construction d'une résidence sur une unité foncière d'une superficie minimale de 20 hectares;

ATTENDU QUE cette modification vise une demande à portée collective en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE ces nouveaux secteurs se localisent sur le territoire des municipalités de Hinchinbrooke, d'Ormstown et de Dundee;

6766-01-14

Carolyn Cameron dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, la MRC du Haut-Saint-Laurent adoptera un règlement modifiant le règlement du schéma d'aménagement et de développement afin d'introduire de nouveaux secteurs agricole forestier, aux fins de permettre la construction d'une résidence sur une unité foncière d'une superficie minimale de 20 hectares.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT #269-2014 EN REGARD AUX TARIFS ET QUOTES-PARTS POUR LES DIVERS SERVICES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT POUR L'ANNÉE 2014

ATTENDU Qu'un avis de motion en regard au règlement #269-2014 a été déposé le 27 novembre 2013;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de ce règlement;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du règlement;

6767-01-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun Appuyé par André Brunette et résolu unanimement D'adopter le règlement #269-2014 en regard aux quotes-parts pour les divers services de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2014.

ADOPTÉ

6. ENGAGEMENT DU TECHNICIEN EN PREVENTION INCENDIE

ATTENDU QUE le plan de gestion du risque incendie a été attesté par le ministre de la sécurité publique le 29 mars 2012;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent doit réaliser son plan de mise en œuvre;
ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'engagement de M. Pierre Clément;

6768-01-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu majoritairement
D'engager M. Pierre Clément à titre de technicien en prévention incendie.
Mme Carolyn Cameron votant contre.

ADOPTÉ

7. **DEMANDE D'APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLEE DES
TISSERAND EN REGARD AU LIVRE VERT SUR LA « PRATIQUE DU SPORT ET
LOISIR »**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent a pris connaissance de la
résolution #cc2368-131028 concernant le livre vert de la politique nationale du sport, du
loisir et de l'activité physique;

6769-01-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
D'appuyer la résolution #cc2368-131028 de la commission scolaire de la Vallée des
Tisserands soit :

RÉSOLUTION CC-2368-131028

**LIVRE VERT : LE GOÛT ET LE PLAISIR DE BOUGER, VERS UNE POLITIQUE
NATIONALE DU SPORT, DU LOISIR ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT la volonté gouvernementale d'adopter une Politique nationale du sport,
du loisir et de l'activité physique ;

CONSIDÉRANT l'engagement des commissions scolaires dans le cadre de la Politique-
cadre Pour un virage santé à l'école ;

CONSIDÉRANT les initiatives déjà mises en place dans nos établissements scolaires
pour favoriser la pratique de l'activité physique et sportive ;

CONSIDÉRANT le rôle de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands d'adapter
ses services en fonction des besoins de la population sur son territoire ;

CONSIDÉRANT les ententes scolaires-municipales pour le partage d'équipements ;

CONSIDÉRANT la mission de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands de
contribuer au développement social, culturel et économique de sa région ;

CONSIDÉRANT le manque de considération des fédérations sportives de hockey et de
soccer au regard des demandes effectuées par trois écoles secondaires de la
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands ;

CONSIDÉRANT l'impact positif de la présence d'athlètes de haut niveau au sein de sa
clientèle scolaire ;

CONSIDÉRANT le fait que les infrastructures actuelles permettent la mise en œuvre de
programmes Sport étude aux trois écoles secondaires précitées ;

CONSIDÉRANT que le programme sport-étude du club de hockey, les Patriotes Midget
AAA a déjà été sous la responsabilité de l'école secondaire des Patriotes-de-
Beauharnois depuis l'année 2005-2006 jusqu'en 2010-2011 ;

CONSIDÉRANT les écrits ayant déjà paru sur le site Internet des Patriotes Midget AAA de Châteauguay, à savoir que :

« L'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois est situées à 15 minutes de Châteauguay. Ses programmes et activités lui ont permis de se hisser parmi les écoles publiques les plus respectées au Québec. Des services d'aide en français et en mathématiques sont offerts, sans oublier les heures disponibles en récupération dans plusieurs matières. Avec l'enthousiasme de son personnel enseignant, elle saura atteindre autant les objectifs pédagogiques que sportifs. Tout est mis en œuvre pour que l'athlète-étudiant réussisse, tant au niveau académiques que sportif ».

Mme Suzanne Thibault propose

Que le Ministère de l'Éducation, du loisir et du Sport s'assure, par son processus d'autorisation, que les écoles secondaires du territoire de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands puissent offrir des programmes sport-études.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre de l'éducation, du Loisir et du Sport, aux députés et maires du territoire de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, aux autres commission scolaires du Québec et à la fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉ

8. **DEMANDE D'APPUI DE LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES EN REGARD AU PACTE FISCAL**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent a pris connaissance de la résolution #13-11-27-33 de la MRC Vaudreuil-Soulanges concernant le pacte fiscal;

6770-01-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier

Et appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement,

D'appuyer la résolution #13-11-27-33 de la MRC Vaudreuil-Soulanges qui se lit comme suit :

MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC-MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant quatre-cent-soixante-douze (472) millions de dollars en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payées par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Marc Roy**, et résolu **de demander** au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales ;

Que copie de la présente résolution **soit acheminée** à l'ensemble des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour appui dans ce dossier ;

Que copie de la présente résolution **soit transmise** à chacune des MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui dans ce dossier.

Proposition adoptée

ADOPTÉ

9. **MANDAT A « LAPP CONSULTANT INC. » POUR LA PREPARATION DES DOCUMENTS NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DOYON DANS LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANICET**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Anicet a demandé d'intervenir dans le cours d'eau Doyon;

6771-01-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Denis Henderson

Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement

De mandater « Lapp Consultant Inc. » à préparer les documents nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Doyon.

ADOPTÉ

10. **VARIA**

10.1 **DEMANDE D'EXCLUSION - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

ATTENDU QUE la municipalité Sainte-Barbe s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTA) aux fins d'obtenir l'exclusion d'un espace d'une superficie de 5,26 ha en territoire agricole situé sur les lots 3 058 502, 2 843 398, 2 843 396, 2 843 394 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cet espace est adjacent au périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE cet espace vise le développement des activités commerciales et industrielles;

ATTENDU QUE 20% de cet espace est déjà occupé par des activités commerciales et industrielles;

ATTENDU QUE l'espace disponible au développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation est de 1,4 ha et que la municipalité souhaite rendre disponible de nouveaux terrains au développement;

ATTENDU QUE le secteur localisé au nord de la route 132 sera desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE la ferme la plus proche se localise à 1 800 mètres du point le plus rapproché du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE cette exclusion n'a pas pour effet de retrancher des terres en culture;

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole, le 16 décembre dernier, rendait un avis favorable (CCA-21-2013) quant à reconnaître que les sols ne sont pas propices à l'agriculture et que l'emplacement s'avère de moindre impact sur les activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet d'exclusion ne contrevient pas aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE l'appréciation du secteur visé par la demande déposée par la municipalité de Sainte-Barbe, en fonction des différents paramètres et critères d'évaluation contenus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, démontre l'absence d'impact significatif par rapport à la ressource sol, à l'homogénéité du milieu de même que par rapport aux perspectives, activités et pratiques agricoles que nous retrouvons sur le lot visé et les lots avoisinants;

6772-01-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De signifier à la CPTA la conformité de cette demande aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire.

De demander à la CPTA d'accueillir favorablement la demande de la municipalité de Sainte-Barbe et d'ordonner l'exclusion de la zone agricole d'un secteur constitué du lot 3 058 502 et partie des lots 2 843 398, 2 843 396, 2 843 394 représentant une superficie de 5,26 hectares.

ADOPTÉ

10.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA « PROLONGATION » DE L'ENTENTE DE GESTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec prolonge l'entente de gestion et qu'il faut signer la prolongation de cette entente;

6773-01-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
D'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la « prolongation » de l'entente de gestion dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC.

ADOPTÉ

10.3 ADOPTION DES COMPTES A PAYER DU 28 NOVEMBRE 2013 AU 8 JANVIER 2014

6774-01-14

Il est proposé par Richard Raithby
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 1 142 493.44\$, pour la période du 28 novembre 2013 au 8 janvier 2014, soient payés.
Que la liste de ces comptes à payer soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

10.4 RENCONTRE D'INFORMATION EN REGARD A L'ECONOMIE D'ENERGIE MERCREDI LE 5 FEVRIER 2014 A 19H30

6775-01-14

Il est proposé par Richard Raithby
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement
De tenir une rencontre d'information pour les maires et directeurs généraux concernant l'économie d'énergie.

ADOPTÉ

10.5 PACTE RURAL (PNR 3)

ATTENDU QUE le ministre Gaétan Lelièvre a mentionné que les modifications apportées à P R N 3 sont mineures;

ATTENDU QUE bon nombre d'organisations dépendent de l'aide financière provenant du pacte rural pour réaliser leur projet et dans certains cas pour assurer la viabilité de leur organisme;

ATTENDU QUE le courriel du 13 décembre 2013 provenant du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) établi les démarches à suivre et laisse sous-entendre que l'appel de projets pour l'année 2014 sera possiblement très tard durant l'année (au début de l'automne);

6776-01-14

EN CONSEQUENCE il est proposé par Denis Henderson

Et appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement

De demander au Ministre Gaétan Lelièvre de donner des directives nécessaires afin que les appels de projets en regard au « pacte rural » 2014 se réalisent dans les meilleurs délais, ainsi par exemple, en reportant les mêmes critères d'admissibilités des projets du pacte rural pour l'année de transition 2014 et de demander à la FQM de suivre ce dossier.

ADOPTÉ

11. CORRESPONDANCE

1. FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) - Information pour le cours d'introduction à la fonction d'élu le 7 décembre 2013.
2. CDC du Haut-Saint-Laurent - Le Bulletin spécial de Noël et l'Express du communautaire Automne 2013-Hiver 2014.
3. FQM - Communiqué intitulé « Assurance-emploi : le maintien de l'économie des régions commande une action d'urgence », 27 novembre 2013.
4. Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation de territoire (MAMROT) - Invitation de Madame Pauline Marois à la cérémonie de lancement de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024.
5. Recyc-Québec - Correspondance concernant le versement de la compensation dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.
6. FQM - Communiqué intitulé « Oléoduc d'Endridge : la FQM fait écho aux préoccupations des communautés », 2 décembre 2013.
7. FQM - Communiqué intitulé « Loi sur les mines : un espoir pour les citoyens des régions », 4 décembre 2013.
8. FQM - Parution dans le Quotidien Le Soleil du 4 décembre 2013 intitulé « Lettre ouverte aux élus de l'Assemblée nationale : Le statu quo mine le Québec : une réforme minière est nécessaire ».
9. MRC d'Antoine-Labelle - Communiqué intitulé « Une nouvelle préfète pour la MRC d'Antoine-Labelle : Mme Liz Beaulieu », 29 novembre 2013.
10. MRC Thérèse-De-Blainville - Communiqués intitulés « Nomination du maire, monsieur Ramez Ayoub à titre de délégué de la MRC Thérèse-De-Blainville auprès de la Conférence régionale des Laurentides », « Nomination de la mairesse, madame Sylvie Surprenant à titre de préfète-suppléante de la MRC de Thérèse-De Blainville », « Nouveau mandat à la préfecture de la MRC pour Paul Larocque », 27 novembre 2013.
11. MRC de Roussillon - Communiqué intitulé « Nouveaux élus à Roussillon : Mme Nathalie Simon comme préfète, Jean-Claude Boyer comme préfet suppléant, Lise Michaud comme mairesse de Mercier, Lise Poissant vice-préfète pour le secteur Ouest, et vice préfète pour le secteur rural de Roussillon. », 5 décembre 2013.

12. FQM - Communiqué intitulé « *PNR 3 : une reconnaissance nationale de la contribution des milieux ruraux au développement du Québec* », 5 décembre 2013.
13. FQM - Communiqué intitulé « *Loi sur les mines : la FQM réclame l'adoption avant les fêtes* », 5 décembre 2013.
14. FQM - Communiqué intitulé « *Bilan de session parlementaire de la FQM* », 6 décembre 2013.
15. FQM - Communiqué intitulé « *Loi sur les mines : les régions du Québec ont été entendues* », 10 décembre 2013.
16. FQM - Bulletin contact, 9 décembre 2013.
17. MRC de la Rivière-du-Nord - Communiqué intitulé « *Élection de préfet* » Bruno Laroche a été élu à la préfecture, 28 novembre 2013.
18. FQM - Communiqué intitulé « *Régimes de retraite : la FQM salue le plan d'action gouvernemental* », 12 décembre 2013.
19. Ministère des Transports du Québec - Communiqué intitulé « *Radars photo et appareils de surveillance aux feux de circulation : Le ministère des Transports lancera un nouvel appel d'offres pour l'acquisition et l'entretien de nouveaux appareils* », 10 décembre 2013.
20. MRC des Maskoutains - Élection du préfet et nomination du préfet suppléant de la MRC des Maskoutains, Francine Morin comme préfète et Simon Lacombe comme préfet suppléant.
21. Éco Entreprises Québec - Offre de service.
22. Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes - Résolutions « *Améliorer le protocole du service postal canadien* », « *L'examen du protocole du service postal canadien devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles* ».
23. FQM - Communiqué intitulé « *Table Québec-municipalités : la FQM salue la relance des négociations sur le pacte fiscal* » 13 décembre 2013.
24. Sûreté du Québec - Plan de lutte à l'intimidation des élus.
25. Postes Canada - Information concernant le plan d'action en cinq points de Postes Canada pour répondre aux nouveaux besoins postaux des Canadiens.

12. **QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

13. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

6777-01-14

Il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier